

**M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :**

Merci.

1260

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est le temps pour vous, Monsieur Bessette.

1265

**M. BENOIT BESSETTE :**

Bonsoir, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

1270

Bonsoir, Monsieur.

**M. BENOIT BESSETTE :**

1275

Mesdames, Monsieur le commissaire. Alors, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de nous donner l'occasion de nous exprimer oralement sur la consultation ce soir. Je dois préciser que bien que je représente ici ce soir une organisation agricole, je suis un Montréalais. Je vis à Montréal depuis plus de 50 ans, puis je serai bientôt en résident du quartier, donc investi ici.

1280

Donc, je représente Sollio Agriculture, auparavant la division agricole de la Coop fédérée. Alors, c'est qui Sollio Agriculture. Bien, on est une organisation à 100% québécoise, qui se spécialise dans la commercialisation des intrants agricoles et les services agronomiques à valeur rajoutée. Alors, on bénéficie de la synergie entre nos trois secteurs, c'est-à-dire la production animale, la production végétale et la commercialisation du grain.

1285

1290 On a des installations presque partout au pays. On a presque 1 100 employés et on a un chiffre d'affaires qui dépasse deux milliards de dollars. On est présent dans plus de 265 villages et villes du Canada et on possède un modèle d'affaires unique qui est basé sur la création de partenariats avec les détaillants locaux qui assument la proximité avec les producteurs agricoles.

Ce modèle nous fait prospérer l'entrepreneurship agricole dans les régions, tout ça au profit des familles agricoles qui sont nos membres ici au Québec.

1295 Si je prends la parole aujourd'hui c'est bien sûr dans l'intérêt de nos membres, mais aussi dans celui de tous les producteurs de blé du Québec. Nous croyons à l'importance de faire évoluer les quartiers névralgiques de Montréal comme le secteur Bridge-Bonaventure. Toutefois, nous sommes d'avis que ce développement doit se faire de façon équilibrée en tenant compte des intérêts et des préoccupations des principaux acteurs en présence. C'est le cas de la  
1300 minoterie ADM, un moulin à farine historique établi dans le secteur. Je passerai sur sa célèbre enseigne au néon Farine Five Rose. Mais outre son caractère emblématique, cette minoterie permet à des producteurs québécois, dont plusieurs de nos membres, de vendre annuellement leur production de blé destinée à l'alimentation humaine.

1305 Dans le cadre de ses activités, ADM est aussi un important fournisseur de coproduit pour Sollio Agriculture qui achète une partie de sa production et s'en sert pour l'alimentation animale ici au Québec.

1310 La minoterie ADM est située dans un secteur industriel depuis plus de 150 ans et une transition vers un zonage différent pourrait occasionner des enjeux de cohabitation avec les riverains. Comme on le sait, la majorité des activités industrielles peuvent entraîner des nuisances à différents degrés pour quiconque habite à proximité ; le bruit, la circulation, la poussière, l'impact visuel. Nous avons une certaine expérience à cet égard puisque Sollio Agriculture et le réseau des coopératives agricoles du Québec exploitent des sites dans des  
1315 zones résidentielles et industrielles mixtes, que ce soit des centres de grain, des terminaux maritimes ou des meuneries.

1320

Nous sommes à même de constater qu'en raison des impératifs du développement immobilier des dernières décennies, une importance insuffisante a été accordée à la mise en place de zones réelles, de zones tampons réelles entre les nouvelles zones résidentielles et les zones industrielles existantes. Je vais dire que ce n'est pas toutes les municipalités comme la Ville de Montréal qui peuvent compter sur l'expertise d'un Office de consultation publique.

1325

Alors, il en résulte des efforts de concertation toujours plus grands avec de nouveaux voisins résidentiels qui avaient sous-estimé, souvent motivé par des promoteurs immobiliers ou des agents d'immeubles qui pensent plus aux profits. Donc, ils avaient sous-estimé l'impact réel d'une installation industrielle.

1330

Ce qui me fait sortir de mon texte pour vous dire que dans notre expérience à nous, puis vous êtes aussi expert en la matière, c'est d'abord le bruit qui est la plus grande préoccupation des voisins. Et je vous parle de bruit, parce que ce bruit-là peut être causé évidemment par les opérations elles-mêmes, et la circulation des camions.

1335

Et vous savez, lorsqu'on est producteur agricole on compose avec du vivant et ces temps-ci d'ailleurs, nos producteurs, il y en a plusieurs qui ne dorment pas ces temps-ci, parce qu'on est en train de récolter. Alors, on ne peut pas restreindre le travail d'une meunerie à des heures fixes de 9 heures à 5 heures les jours de semaine en période de récolte. Parce que les producteurs agricoles n'ont pas de capacité de stockage sur leur ferme. Donc, une fois que la récolte est dans le camion, bien elle doit se rendre le plus rapidement possible à la meunerie.

1340

Pour nous la cohérence territoriale doit non seulement respecter la vocation industrielle du secteur, mais également favoriser la poursuite des activités et le développement de la minoterie. Il s'agit là d'une entité déjà reconnue comme un élément fort du patrimoine, est située au coeur de notre activité économique. Mais cette activité économique-là elle bénéficie à l'ensemble des Québécois. Je vais vous expliquer comment. Parce qu'ADM transforme à elle seule 500 000 tonnes métriques de blé en provenance du Québec et de l'Ouest Canadien. Il importe d'ailleurs de souligner que près de 90% du blé transformé au Québec provient de

1345

l'Ouest. Ce blé, sert à la fabrication de farine destinée à l'alimentation humaine, alors que les sous-produits de la transformation, le gruau et le son sont des ingrédients très importants pour l'industrie de l'alimentation animale au Québec.

1350

La croissance du secteur de la production des céréales pour l'alimentation humaine représente un débouché important pour les producteurs. Son développement est sa pérennité reposent sur l'articulation d'une chaîne de valeur dans laquelle s'inscrivent des acheteurs comme ADM. En effet, la production québécoise de blé destinée à l'alimentation humaine et animale a connu une croissance soutenue au fil des années et a atteint l'année dernière environ 243 000 tonnes, dont 65 000 tonnes pour l'alimentation humaine.

1355

Le volume pris en charge par ADM est appelé à croître. La présence de ce type d'acheteur contribue à créer un environnement d'affaires attrayant pour l'ensemble de notre filière et ultimement à atteindre la masse critique permettant, par exemple la recherche et développement tout comme les services agronomiques qui se développent encore plus pour encadrer la production de blé planifiable et rehausser sa qualité.

1360

Par un effet d'entraînement, les fournisseurs d'intrants ont aussi davantage de variétés de semences, de produits de protection des cultures et tout le reste.

1365

ADM joue ainsi un rôle clé dans cette chaîne puisqu'elle a la capacité, des capacités importantes de transformation et par conséquent d'achats.

Les producteurs agricoles sont des entrepreneurs locaux qui jouent un rôle de premier plan pour nourrir les Québécois. Ils jouent également un rôle de premier plan dans la prospérité des régions québécoises. Le fait que la minoterie ADM soit située à moins de 100 kilomètres des principales cultures de blé au Québec, notamment en Montérégie, la Montérégie qui est la plus importante région agricole du Québec, représente un atout environnemental, indéniable comme monsieur le commissaire le faisait remarquer tout à l'heure. Pour assurer la prospérité des producteurs agricoles, il est donc important de maintenir et de favoriser les activités industrielles d'ADM. Si ADM devait réduire sa production ou pire encore déménager son usine à l'extérieur de

1370

1375

Montréal, cela aurait évidemment des conséquences négatives sur les producteurs de blé du Québec.

1380 C'est pourquoi nous demandons à la Ville de Montréal de privilégier un développement qui préserve la vocation des activités et d'usage industriel du site tout en planifiant des zones tampons adéquates.

1385 Nous demandons la reconnaissance d'une institution patrimoniale qui a marqué le développement économique de Montréal et qui, avec le zonage approprié, pourra continuer à contribuer à la prospérité de la Ville, mais aussi des producteurs agricoles québécois.

Je vous remercie.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. On aurait quelques questions à vous poser.

1395 **M. BENOIT BESSETTE :**

Oui, absolument.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

1400 Tout de suite dans votre introduction, le deuxième paragraphe vous parlez d'équilibre : « Nous sommes d'avis que le développement doit se faire de façon équilibrée en tenant compte des intérêts et des préoccupations. » Au-delà d'ADM puisque vous avez beaucoup parlé d'ADM. Qu'est-ce que ce serait qu'un développement équilibré dans Bridge-Bonaventure?

1405

**M. BENOIT BESSETTE :**

1410 Bien, notre présence ici se justifie par ADM, parce que c'est une minoterie et puis il n'y en a pas beaucoup au Québec.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

1415 Mais comme futur résident du quartier?

**M. BENOIT BESSETTE :**

1420 Oui, mais ça, c'est secondaire. Ce soir je suis ici pour parler au nom de nos 170 000 membres. Ils ne connaissent pas vraiment le secteur de la Cité du Havre. Mais ce que je vous dirais c'est qu'il y a un historique qui existe dans ce quartier-là et aujourd'hui, étant donné les espaces qui sont disponibles, on croit qu'il peut y avoir de l'aménagement de zones tampons qui permettrait un usage mixte du territoire, c'est-à-dire résidentiel, industriel et commercial.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

1425 Et ces zones tampons, vous m'ouvrez une belle grande porte.

**M. BENOIT BESSETTE :**

1430 Oui.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

1435 Où les voyez-vous?

**M. BENOIT BESSETTE :**

1440 Écoutez, je ne suis pas un urbaniste. Tout ce que je peux vous dire c'est que, je vais  
vous donner un exemple, peut-être un moins bon exemple. On est en train de construire un  
terminal d'exportation de grain à Sillery à Québec, à l'Anse-au-Foulon. Et à l'époque, les  
autorités du port, il faut dire que le port de Québec est là depuis 100 ans, n'a pas prévu aucune  
zone tampon et puis juste en haut de la crête il y a des condos de luxe. Alors, vous comprenez  
1445 qu'on a des voisins qui se désolent d'avoir une zone portuaire en bas de la falaise. Ça leur donne  
une belle vue sur le fleuve. Mais nous, on est en bas puis on décharge des bateaux, des fois la  
nuit.

Alors, nous on croit qu'il faut tenir compte du fait que pour le moment il y a une zone  
industrielle qui est là depuis très longtemps, et il faut aménager des zones tampons avec, soit  
1450 des espaces libres, des parcs, des écrans végétaux, mais encore une fois moi je ne suis pas un  
expert là-dedans.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

1455 Particulièrement, je suppose pour isoler toute l'industrie lourde qui est dans le secteur de  
Pointe du Moulin?

**M. BENOIT BESSETTE :**

1460 Absolument, et la circulation. Parce que vous savez ce qui se passe habituellement, puis  
encore une fois je peux vous parler de notre meunerie, notre centre de grain à Saint-Paul-de-  
Joliette. La première récrimination des citoyens c'est le bruit. Et ce sont souvent les bruits sourds  
qui sont les plus fatigants pour les gens. Et dans une organisation comme une minoterie, les  
1465 élévateurs sont au sommet. Donc, le bruit part du haut. L'autre élément aussi c'est la circulation,  
le danger. On a parlé de circulation, les camions et la poussière que tout ça peut soulever.

1470 Il faut voir aussi dans une minoterie, on va s'assurer de nettoyer le grain en s'assurant que les ravageurs ne survivent pas. Donc, il y a utilisation de produits chimiques. Donc, il pourrait y avoir des craintes par rapport à la qualité de l'air. Donc, souvent c'est de l'espace que ça prend pour pouvoir permettre une cohabitation qui est harmonieuse.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

1475 Merci.

**M. DAVID HANNA, commissaire :**

1480 Oui. D'ailleurs à ce titre, dans le mémoire de l'ADM présenté il y a quelques jours, ils nous ont informés qu'ils font le nettoyage de fond en comble durant la nuit, dont, je présume que c'est aussi une réalité parce que c'est une opération 24 heures sur 24, sept jours sur sept?

**M. BENOIT BESSETTE :**

1485 Oui.

**M. DAVID HANNA, commissaire :**

1490 Alors, le temps de nettoyer, de mettre des fumigants, d'éliminer, bon, insectes et tout, là, c'est surtout la nuit que ça se passe, et qui serait peut-être donc pas tout à fait commode pour les résidents qui préféreraient dormir durant cette période.

**M. BENOIT BESSETTE :**

1495 Oui, absolument.



**M. DAVID HANNA, commissaire :**

1500

Donc vous, vous n'avez pas de normes que vous respectez en terme de distance, ni rien?

**M. BENOIT BESSETTE :**

1505

Bien, c'est-à-dire qu'il y a des normes très strictes qui sont définies par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Donc, c'est clair qu'une organisation comme ADM, je ne suis pas porte-parole d'ADM, mais doit se conformer à ça. Sinon, il y a aussi la Loi fédérale, si on est en territoire portuaire, qui doit s'appliquer. Mais qui de toute façon demande d'appliquer toujours les standards les plus stricts qui soient provinciaux ou municipaux. Donc, ces standards-là peuvent toucher le taux de poussière fine dans l'air, le bruit évidemment en terme de décibel en fonction de l'heure de la journée, et aussi toute la question de la circulation. Mais ces normes-là sont des normes provinciales qu'on applique habituellement lorsqu'on est en territoire québécois, lorsqu'on est en territoire fédéral, bien c'est la Loi fédérale qui s'applique.

1510

1515

**M. DAVID HANNA, commissaire :**

O.K. Merci pour le renseignement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1520

Je pense que ça va aller. Alors, on vous remercie beaucoup d'être venu nous rencontrer.

**M. BENOIT BESSETTE :**

1525

Ça me fait plaisir. Bonne fin de soirée.